



Saint-Constant

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Muret antibruit : Début des travaux lundi 2 mai

Saint-Constant, le 2 mai 2016 – Les travaux préparatoires en prévision de la construction d'un écran antibruit le long de l'autoroute 30, entre la route 209 (rue Saint-Pierre) et la rue Duchâtel, ont été amorcés le 25 avril dernier. Le chantier débute donc aujourd'hui, le lundi 2 mai, et les travaux s'échelonneront jusqu'à l'automne 2016. Ce chantier sera opérationnel du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h. Au besoin, la plage horaire pourrait être étirée de 6 h à 20 h. Aucun travail de nuit ou de fin de semaine n'est prévu.

Les travaux consistent à rehausser la butte existante à l'aide d'un muret antibruit, afin qu'elle atteigne sept mètres, ainsi que de la prolonger de 400 mètres vers l'ouest, dans le but de diminuer le niveau sonore actuel provenant de l'autoroute.

« Après cinq années d'attente, soit depuis 2010, nous sommes heureux de voir enfin la construction de ce muret se concrétiser. Les résidents de ce secteur pourront finalement retrouver la quiétude et la qualité de vie qui leur revient. » a souligné Jean-Claude Boyer, maire de Saint-Constant.

Entraves à la circulation

Ces travaux ne devraient pas entraîner d'entraves majeures. La fermeture occasionnelle de l'accotement de l'autoroute 30 en direction ouest, entre la route 209 (rue Saint-Pierre) et le rang Saint-Régis Sud, est à prévoir.

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a avisé la Ville que les citoyens concernés directement par ces travaux recevront un avis écrit dans les prochains jours.

Le contrat de construction a été accordé au consortium *Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c.* Rappelons que le [décret d'autorisation](#) du parachèvement de l'autoroute 30, émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, stipule que le Ministère doit élaborer des mesures d'atténuation permettant de ne pas dépasser le niveau de bruit de 55 décibels. Les relevés sonores effectués à l'automne 2011, et réitérés à l'automne 2012, ont en effet démontré un dépassement localisé du seuil indiqué au décret dans le secteur résidentiel situé entre la route 209 (rue Saint-Pierre) et la rue Duchâtel.

Pour tout commentaire, question ou plainte concernant ces travaux, vous pouvez communiquer avec le consortium, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 55, et le vendredi, de 8 h 30 à 14 h 55, au 514 782-0800, ou sans frais au 1 855 783-3030.

- 30 -

Source :

Service des communications
Ville de Saint-Constant
450 638-2010, poste 7460
communication@ville.saint-constant.qc.ca